

feront un plaisir, j'en suis persuadé, de donner au député toutes les informations voulues.

**M. Nielsen:** On maquille encore les problèmes.

#### LE PAIEMENT DES DETTES

**M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud):** Madame le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Il le sait sans doute, son collègue, le sénateur Austin, a révélé à la presse et au public qu'il est absolument impossible que Canadair réussisse un jour à rembourser ses dettes d'environ un milliard de dollars, et que ces créances devront être passées aux profits et pertes. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre s'il déposera un budget supplémentaire permettant au gouvernement du Canada de prendre à son compte les dettes de Canadair et d'en faire une dette directe du Canada? Comme la société Canadair ne pourra jamais payer son passif, ce sont les Canadiens qui devront en faire les frais puisque nous avons garanti la dette. Déposera-t-il donc un budget supplémentaire pour permettre d'assumer directement ce passif de sorte que les états de compte du Canada correspondent bien à la réalité?

**L'hon. Herb Gray (président du Conseil du Trésor):** Madame le Président, ce problème que soulève mon honorable ami devra être réglé par une décision du cabinet, qui sera prise sur l'avis du ministre des Finances. Je serai heureux d'en faire part, le cas échéant, au député.

#### ON DEMANDE DE DÉPOSER DES DOCUMENTS

**M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud):** Le président du Conseil du Trésor sait sans doute que le cabinet a été saisi en novembre 1981 d'un rapport spécial d'enquête sur la situation financière de Canadair. Il sait certainement aussi que cette enquête fut suivie d'une autre et que le cabinet a été saisi d'un nouveau rapport en octobre 1982. C'est sur la foi de ce dernier qu'on a demandé les 200 millions qui ont été accordés à la société l'an dernier. Maintenant que le gouvernement a décidé de dire, dans une certaine mesure, toute la vérité sur Canadair, le ministre fera-t-il un exposé à la Chambre et mettra-t-il à sa disposition les rapports d'enquête sur Canadair de sorte que nous, Canadiens, puissions savoir comment nous avons pu perdre tout cet argent?

● (1420)

**L'hon. Herb Gray (président du Conseil du Trésor):** Madame le Président, il me faudra consulter mes collègues pour savoir s'il convient de publier de tels documents préparés pour le compte du cabinet. Je sais cependant que le ministre responsable de la Corporation de développement des investissements du Canada a déposé aujourd'hui, devant le comité des comptes publics et le comité des finances, un rapport très détaillé sur les activités passées et présentes de Canadair et sur ses perspectives d'avenir. Je crois que ce rapport, joint aux réponses du ministre et de ses conseillers au comité, pourrait contenir le genre de renseignements auxquels s'intéresse mon honorable ami.

#### Questions orales

#### LE SERVICE CANADIEN DU RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ

ON DEMANDE LE RENVOI DE LA TENEUR DU PROJET DE LOI À UN COMITÉ

**L'hon. Edward Broadbent (Oshawa):** Madame le Président, je voudrais poser une question au solliciteur général à propos du projet de loi sur le nouveau service de sécurité, qui a été critiqué par des avocats et des groupes de défense des libertés civiles d'un bout à l'autre du Canada et qui, d'après le ministre lui-même, laisse à désirer.

Le ministre a déclaré hier qu'il consentirait peut-être à ce que le sujet de cette mesure soit renvoyé à un comité spécial de la Chambre qui serait chargé de l'étudier et d'en faire rapport. A-t-il réfléchi davantage à la question depuis hier et est-il maintenant prêt à dire que le gouvernement serait d'accord pour procéder ainsi?

**L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général du Canada):** Madame le Président, je ne trouve pas que le projet de loi laisse à désirer. Par ailleurs, je serais prêt à accepter des amendements à cette mesure, mais je suis aussi prêt à en défendre toutes les dispositions et je pense pouvoir le faire. Je n'ai donc pas dit que le projet de loi laissait à désirer. Nous pouvons cependant en discuter, puisque le rôle du Parlement consiste justement à discuter des projets de loi. J'ai reconnu que j'étais d'accord pour que le projet de loi soit débattu et pour accepter des amendements constructifs.

Quant à la possibilité de renvoyer le projet de loi à un comité, j'en ai parlé au leader de mon parti à la Chambre. Comme le député le sait, ce sont les leaders qui prennent de telles décisions. Je consentirais volontiers à ce que la mesure soit renvoyée à un comité, sous réserve de certaines conditions relatives à la durée de cette étude, du début à la fin. La meilleure façon de régler la question serait que les leaders à la Chambre proposent le renvoi de la mesure à un comité, avec l'appui du député, le mien et celui des députés qui ont parlé hier au nom des conservateurs.

#### LA POSITION DU MINISTRE

**L'hon. Edward Broadbent (Oshawa):** Madame le Président, tout d'abord je suis entièrement d'accord pour procéder de cette façon. Les leaders pourront peut-être s'entendre sur ce que nous avons convenu en principe à la Chambre. Je voudrais cependant savoir au juste ce que le ministre veut dire quand il parle de renvoyer la mesure à un comité. Veut-il dire que, comme on l'a proposé hier à la Chambre, le comité se contenterait d'examiner le sujet de la mesure, ce qui conviendrait parfaitement à notre parti, ou bien veut-il dire que l'une des conditions qu'il poserait au renvoi serait que la Chambre accepte d'adopter le projet de loi en deuxième lecture sous sa forme actuelle?

**M. Nielsen:** Bien sûr que non.

**L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général du Canada):** Je m'empresse de faire cette mise au point. Je voudrais bien que le projet de loi soit adopté en deuxième lecture, mais je n'insisterai pas là-dessus.

**M. Lewis:** Tant mieux.